

**COMMUNE DE LA BAZOUGE DE
CHEMERE**
(Département de la Mayenne)
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 28 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie MANDELLI, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2023

Etaient présents : Marie MANDELLI, Aymeric DELHOMMEAU, Laurys DALIGAULT, Philippe BRIARD, Lionel RABU, Carine COLLET, Marthe CHRETIEN, GUITTER Freddy (arrivé à 20H45), Amanda FITZPATRICK, Franck LEGEAY (arrivé à 21H10), Noëlla MASSEROT

Absent : Hervé BOUCHET

Carine COLLET a été élue secrétaire.

COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET COMMUNAL

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice, préalablement au vote du compte administratif.

Madame la Maire certifie que le montant des mandats émis et des titres à recouvrer au titre de l'année 2022 est conforme à ses écritures et que les résultats sont identiques.

Le compte de gestion est maintenant soumis à l'examen du Conseil municipal.

Considérant que le compte de gestion présenté par le Trésorier n'appelle ni observations ni réserves

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le Compte de Gestion 2022 du budget communal **et AUTORISE** Madame la Maire à signer le compte de gestion 2022

COMPTE DE GESTION 2022 DU LOTISSEMENT « LE PRE VERT »

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice, préalablement au vote du compte administratif.

Madame la Maire certifie que le montant des mandats émis et des titres à recouvrer au titre de l'année 2022 est conforme à ses écritures et que les résultats sont identiques.

Le compte de gestion est maintenant soumis à l'examen du Conseil municipal.

Considérant que le compte de gestion présenté par le Trésorier n'appelle ni observations ni réserves

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le Compte de Gestion 2022 du lotissement « Le Pré Vert » **et AUTORISE** Madame la Maire à signer le compte de gestion 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE
ET AFFECTATION DU RESULTAT AU BP 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2023-18 approuvant le compte de gestion 2022 pour le budget Commune

Hors de la présence de Madame la Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE le Compte Administratif communal 2022** qui se présente comme suit :

CA 2022	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
Opérations de l'exercice	-455 855.87	+ 478 144.58	-212 005.40	+ 65 461.30
Résultat de l'exercice		+ 22 288.71	-146 544.10	
Résultat reporté Année n-1	0.00	+ 351 390.45	-3 727.96	
Résultat cumulé 2022		+ 373 679.16	-150 272.06	
RAR 2022			-10 868.38	+ 14 575.54
Besoin de financement section investissement			-146 564.90	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE d'affecter le résultat** comme suit :

- Report excédent en fonctionnement (002) : **227 114.26 €**
- Report déficit en investissement (001) : **150 272.06 €**
- Réserve (1068) : **146 564.90 €**

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU LOTISSEMENT « LE PRE VERT »
ET AFFECTATION DU RESULTAT AU BP 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2023-19 approuvant le compte de gestion 2022 pour le budget lotissement

Hors de la présence de Madame la Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE le Compte Administratif du lotissement « Le Pré Vert » 2022** qui se présente comme suit :

CA 2022	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
Opérations de l'exercice	-49 072.46	+ 50 350.84	-34 126.84	+ 83 199.30
Résultat de l'exercice		+ 1 278.38		+ 49 072.46
Résultat reporté Année n-1	0.00	+ 134 494.67	-49 072.46	
Résultat de clôture	0.00	+ 135 773.05		0.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE d'affecter le résultat** comme suit :

- Report excédent en fonctionnement (002) : **135 773.05 €**
- Report déficit en investissement (001) : **0 €**
- Réserve (1068) : **0 €**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Madame la Maire propose de voter les taux d'imposition pour l'année 2023.

Elle informe les élus que les bases de la fiscalité, qui sont indexées sur l'inflation, augmentent d'environ 7 %.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant que les bases de fiscalité, indexées sur l'inflation, les administrés subiront déjà une augmentation de leurs impôts locaux, Madame la Maire propose de maintenir les taux.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'**habitation** : **19.49 %**
- taxe **foncière sur les propriétés bâties** : **47.25 %**
- taxe **foncière sur les propriétés non bâties** : **39.84 %**

CHARGE Madame la Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux ainsi qu'à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE

Une erreur s'étant glissée dans les chiffres, les élus reportent ce point à une prochaine séance où la date sera fixée ultérieurement

BUDGET PRIMITIF 2023 LOTISSEMENT « LE PRÉ VERT »

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du lotissement « Le Pré Vert » pour l'exercice 2023, Madame la Maire présente le projet de Budget, qui s'équilibre comme suit :

* section de fonctionnement **169 904.89 €**

* section d'investissement **34 126.84 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, **le budget primitif tel que présenté en annexe** et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires

DEVIS CPIE MAYENNE POUR L'ENS

Pour donner suite à une demande de Mme Marthe CHRETIEN, la référente de l'ENS, concernant l'initiative et le développement en environnement, un devis est proposé par **l'entreprise CPIE Mayenne, Association ID Environnement labellisée CPIE**.

Le devis **CPIE Mayenne** se monte à **9 000 € (Non assujettie à la TVA)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise **CPIE Mayenne** et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires

Vote : **8 voix pour – 3 abstentions**

DEVIS MARTIN BONHOMME MCL TERRA

Pour donner suite à une demande concernant le suivi par capture – marquage – recapture de la Vipère ASPIC, un devis a été proposé par **l'entreprise MARTIN BONHOMME MCL TERRA**.

Le devis **MARTIN BONHOMME MCL TERRA** se monte à **2 000 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise **MARTIN BONHOMME MCL TERRA** et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires

Vote : **8 voix pour – 3 abstentions**

MAISON COMMUNE – LANCEMENT D’UN MARCHÉ

Dans le cadre du projet de rénovation d’une maison existante en maison commune, il est prévu des travaux qui seraient repartis en 6 lots :

- Lot 01 : Démolition – Maçonnerie – Isolation
- Lot 02 : Menuiseries extérieures – Isolation des combles – Menuiserie intérieure – Escalier bois
- Lot 03 : Peinture – sols souples
- Lot 04 : Electricité – Plomberie – Ventilation
- Lot 05 : Chauffage – Poêle à bois
- Lot 06 : Charpente – couverture

Le coût prévu est de 366 600.00 €

A ce stade, il convient de lancer une consultation pour la passation du marché de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** le principe de réalisation de cette opération
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à lancer la consultation et à signer le marché à intervenir
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération

Vote : **10 voix pour – 1 abstention**

Prochaine date

Prochain Conseil Municipal : vendredi 07 avril 2023

La séance est levée à 23h05